



Santé  
Canada Health  
Canada

# Guide des exigences canadiennes en matière d'inflammabilité des futons pour l'industrie



Canada

Notre mission est d'aider les Canadiens et les Canadiennes  
à maintenir et à améliorer leur état de santé.

*Santé Canada*

Publication autorisée par le  
ministre de la Santé

On peut obtenir, sur demande, la présente publication sur  
diskette, en gros caractères, sur bande sonore ou en braille.

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, 2005  
Cat. H46-2/05-396  
ISBN 0-662-68845-7

# Table des matières

|  |    |
|--|----|
| Avant-propos .....   | ii |
| Législation .....  | 1  |
| Méthode d'essai .....  | 4  |
| Inflammabilité d'un futon : l'influence de la conception du<br>futon, des matériaux et des méthodes de fabrication ..... | 6  |
| Sensibiliser le consommateur à la sécurité incendie .....  | 12 |
| Exportations canadiennes vers les États-Unis .....   | 15 |
| Rôles et responsabilités .....   | 17 |
| ANNEXE A – Liste des bureaux de la sécurité des<br>produits de Santé Canada .....  | 21 |
| ANNEXE B – Laboratoires canadiens d'essais<br>des matelas .....  | 24 |
| ANNEXE C – Sources canadiennes d'information .....   | 26 |
| ANNEXE D – Sources américaines d'information .....   | 27 |
| ANNEXE E – Étiquette volante de sécurité du<br><i>Sleep Products Safety Council (SPSC)</i><br>pour le Canada .....       | 28 |

# Avant-propos

Le présent document vise à :

- fournir des renseignements sur la législation canadienne qui s'applique aux produits dangereux ou potentiellement dangereux.
- expliquer de quelle façon la législation s'applique aux matelas futons;
- décrire les méthodes d'essai des matelas futons;
- examiner l'influence de la conception, des matériaux et des méthodes de fabrication sur les caractéristiques d'inflammabilité des matelas futons;
- examiner l'importance de sensibiliser les consommateurs à la sécurité incendie;
- donner un aperçu des rôles et des responsabilités de l'industrie et du gouvernement.

# Législation

La Sécurité des produits de consommation (SPC) du Programme de la sécurité des produits (PSP) de Santé Canada, en collaboration étroite avec des partenaires et des intervenants, vise à protéger les consommateurs et les enfants des risques liés à certains produits et à promouvoir l'usage sécuritaire de ces produits. En vertu de la *Loi sur les produits dangereux (LPD)*, la SPC a un pouvoir de réglementation sur la vente, l'importation et la promotion d'une panoplie de produits dangereux ou potentiellement dangereux. Il incombe à l'industrie d'observer la législation. Les mesures d'exécution adoptées par les agents de la sécurité des produits quant aux produits non conformes vont de la négociation avec l'industrie pour le retrait volontaire de ces produits du marché à la saisie des produits et/ou à une poursuite judiciaire en vertu de la *LPD*. Toute personne ou entreprise coupable de promotion, de vente ou d'importation de produits non conformes dont l'usage entraîne des dégâts matériels, des blessures ou des pertes de vie peut également s'exposer à des sanctions civiles.

L'article 32 de la partie II de l'Annexe I de la *LPD* définit les matelas comme des produits destinés au coucher, annoncés comme tels ou habituellement utilisés à cette fin et contenant des matériaux élastiques généralement intégrés dans une housse, que ces produits soient communément appelés matelas ou non, à l'exclusion :

- a) des housses à matelas;
- b) des sacs de couchage;
- c) des sommiers élastiques et autres bases et supports de matelas;
- d) des pièces de mobilier rembourrées pouvant servir au coucher et qui ne sont pas des matelas comme tels;
- e) des surfaces coussinées pour bébés et matelas de berceau;
- f) des matelas exclusifs faits sur ordonnance.

Les matelas futons tombent sous la juridiction de la *LPD* et doivent satisfaire aux exigences minimales en matière d'inflammabilité définies dans le *Règlement sur les produits dangereux (matelas)* avant d'en faire la promotion, la vente ou l'importation au Canada :

Pas plus d'un spécimen d'essai d'un matelas futon ne peut montrer des signes de fusion ou de carbonisation sur sa surface dépassant 50 mm dans n'importe quelle direction horizontale à partir du point le plus proche du lieu où a été placée la cigarette d'essai, ni montrer des signes de combustion continue 10 minutes après l'extinction de la cigarette, lorsque soumis à un essai conformément à la méthode 27.7-1979 de la norme CAN 2-4.2 M77 de l'Office des normes générales du Canada (ONGC), publiée en juillet 1979.

Les matelas futons vendus ou importés au Canada doivent également satisfaire aux exigences d'étiquetage fédérales définies dans la *Loi sur l'étiquetage des textiles* et le *Règlement sur l'étiquetage et l'annonce des textiles* appliqués et exécutés par Industrie Canada, ainsi qu'à toutes exigences provinciales applicables relatives à l'étiquetage.

Pour de plus amples renseignements sur les prescriptions de la loi relatives aux matelas futons, veuillez consulter l'Annexe C - Sources canadiennes d'information, à la page 26 du présent document.

## Méthode d'essai

Conformément à la méthode 27.7-M77 de la norme CGSB/CAN 2-4.2 intitulée *Résistance des matelas à la combustion - Essai de brûlure de cigarette*, 10 spécimens mesurant chacun 300 mm (hauteur) x 300 mm (largeur) x 50 mm (profondeur), sont coupés dans la surface du produit échantillon. Chaque spécimen est placé dans un caisson non couvert, résistant aux flammes et mesurant environ 300 mm (hauteur) x 300 mm (largeur) x 300 mm (profondeur) à une tension à peu près égale à celle de l'échantillon à son point de vente. Une cigarette allumée est placée au centre du spécimen, le long d'un creux, d'une indentation du capitonnage ou d'une ligne de piqûres, lorsque possible. L'essai prend fin lorsque la carbonisation ou la fusion de la surface se propage sur plus de 50 mm dans toute direction horizontale à partir de la cigarette allumée, ou 10 minutes après que la cigarette se soit éteinte. Le spécimen est rejeté si la surface de carbonisation ou de fusion dépasse 50 mm dans toute direction horizontale à partir de la cigarette allumée ou si, 10 minutes après que la cigarette se soit éteinte, il y a encore de la combustion active n'importe où sur le spécimen.

Un échantillon du produit est considéré conforme aux exigences d'inflammabilité si 0 à 1 spécimen échoue l'essai.



Un échantillon du produit est considéré comme non conforme aux exigences d'inflammabilité si 2 à 10 spécimens échouent l'essai.

Pour des renseignements plus détaillés sur cet essai, veuillez consulter « Méthode d'essai d'évaluation de la résistance des matelas à la combustion - Essai de brûlure de cigarette – Méthode F-06 » en Annexe C – Sources canadiennes d'information, à la page 26 du présent document.

# Inflammabilité d'un futon : l'influence de la conception du futon, des matériaux et des méthodes de fabrication

Les premiers matelas futons ont fait leur apparition sur le marché canadien vers la fin des années 1960 et le début des années 1970. Il s'agissait à l'époque de matelas futons japonais traditionnels constitués d'une toile de matelas 100 % coton rembourrée d'une bourre 100 % coton, très appréciés pour leur simplicité, leurs propriétés hypoallergéniques et thérapeutiques.

Les futons traditionnels ne satisfont pas aux exigences d'inflammabilité applicables aux matelas.

Aucun futon n'est ininflammable, mais il est possible de les rendre résistants à une cigarette allumée. Il est également possible de conférer un degré d'ignifugation aux futons pour les empêcher de brûler intensément lorsque exposés à une flamme nue.

- **Application d'apprêts ignifuges**

L'application sur le textile fini d'un produit ignifuge intégré à la résine d'enduction d'envers ou par un autre moyen topique peut également rendre les tissus résistants aux feux couvants. Les ouates de coton, qui traditionnellement constituent la bourre de choix pour les futons, sont résistantes aux feux couvants et aux flammes si une quantité adéquate d'acide borique (au moins 10 à 12 % du poids) est répartie **uniformément** sur tout le rembourrage. Il est aussi possible d'utiliser de la bourre de coton certifiée ignifuge et résistante aux feux couvant et aux flammes par le National Cotton Batting Institute (NCBI) des États-Unis.

- **Utilisation des tissus et des matériaux de rembourrage résistant aux feux couvants**

Les tissus synthétiques, les fibres de rembourrage, les fils ainsi que les mousses de polyuréthane sont généralement résistants aux feux couvants. Toutefois, ces matériaux vont fondre et s'enflammer facilement s'ils sont exposés à une flamme nue, à moins qu'un ignifugeant ne soit ajouté. Il existe également une variété de matériaux de bourre ignifuges, dont les caoutchoucs cellulaires (p. ex., polyuréthane chargé de mélamine, haute élasticité traité à l'ignifugeant, néoprène, etc.) et de nouvelles fibres de rembourrage conçues spécialement pour résister aux flammes et à la fusion.

## • Utilisation de matériaux barrière

Une variété de matériaux barrière utilisés en dessous du tissu extérieur offrent divers niveaux de protection contre des sources d'inflammation à flamme nue, sans pour autant sacrifier l'aspect esthétique ni les qualités physiques du produit, notamment :

- les tissus constitués de fibres mélangées avec des matériaux résistant aux flammes ou de fibres ayant une résistance aux flammes intrinsèque (p. ex., la fibre de verre, le néoprène, le vinyle et autres additifs aux propriétés ignifuges, etc.);
- les tissus rendus ignifuges par une enduction d'envers ignifugeante;
- les matériaux de rembourrage en minces configurations, comme les tampons de coton traités à l'acide borique.

Certaines combinaisons des matériaux mentionnés ci-dessus peuvent également réduire les coûts et accroître la résistance aux flammes.

On a remarqué qu'un embrasement instantané majeur est peu probable avec un tissu en coton ou en un mélange de coton et de polyester recouvrant une barrière ou une triplure résistant aux flammes.

Le choix de barrière et de l'épaisseur de celle-ci devrait être fait en fonction de la taille et du modèle du matelas futon (les

matelas à ressorts [Figure 1], matelas en mousse [Figure 2], matelas en bourre de coton [Figure 3], le plateau-coussin, etc.), du type de tissu extérieur et son degré de résistance aux flammes, de la quantité et de l'ordre de superposition des matériaux de rembourrage.

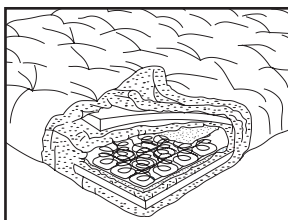


Figure 1

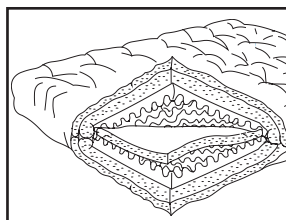


Figure 2

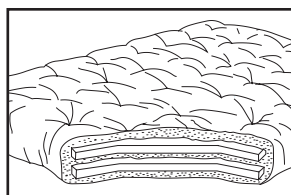


Figure 3

## • Intégrité structurale

Même lorsqu'on utilise le meilleur matériau coupe-feu, le feu peut pénétrer par les fils de coutures ou les attaches non ignifuges. L'utilisation de fils de capitonnage ignifuges est également très importante pour empêcher la pénétration des flammes.

Les matelas futons plus épais et plus lourds ont un plus grand nombre de coutures et plus de capitonnage pour maintenir la forme et l'apparence. Les coutures et le capitonnage peuvent

déplacer le matériau sous-jacent et rapprocher les couches inférieures de la surface. Il est peu probable que le produit satisfasse aux exigences d'inflammabilité si les couches plus profondes ne résistent pas aux feux couvants.

Il faut également tenir compte de l'intégrité du pli formé lorsque le matelas futon est configuré en siège. Les recherches sur l'inflammation des meubles ont démontré que les plis creux sont les plus propices à l'inflammation, surtout aux feux couvants qui peuvent être facilement causés par une cigarette qui aurait roulé dans le creux à l'insu de tous.

Bien que les mesures mentionnées ci-dessus, appliquées seules ou combinées, puissent accroître la résistance de votre produit au feu couvant, elles ne sont pas une garantie de conformité avec les exigences d'inflammabilité.

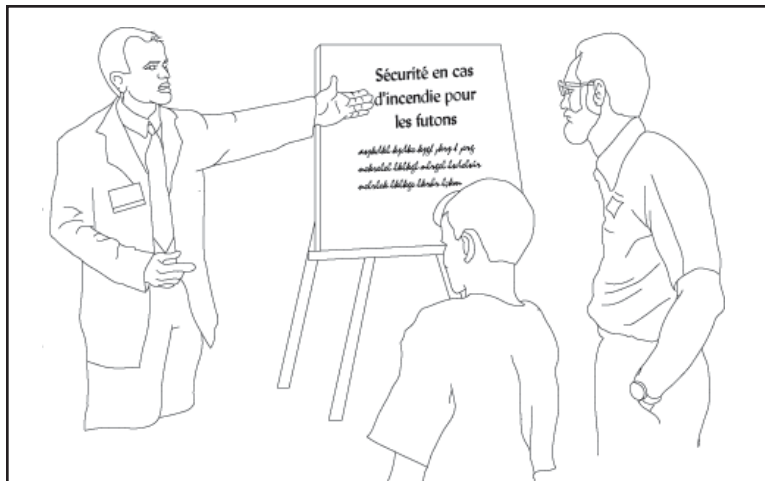
**La conformité aux exigences doit toujours être déterminée par des essais.**

Pour plus de renseignements, veuillez consulter la *Futon Association International*, le *Sleep Products Safety Council* et le *National Cotton Batting Institute* répertoriés à l'Annexe D – Sources américaines d'information, à la page 27 du présent document.

**LA SÉCURITÉ N'EST PAS  
UN DOMAINE OÙ L'ON  
PEUT SE PERMETTRE  
DES RACCOURCIS.**

# Sensibiliser le consommateur à la sécurité incendie

Le *Sleep Products Safety Council (SPSC)* est un organisme à but non lucratif établi par la *International Sleep Products Association (ISPA)*. Il a pour mission de sensibiliser les consommateurs à la sécurité, d'appuyer la recherche et de promouvoir des activités visant à réduire les risques associés aux matelas et aux autres produits liés au sommeil. Le *SPSC*, Santé Canada et Prévention des incendies du Canada ont collaboré à l'élaboration des messages de sécurité incendie destinés aux acheteurs de matelas du Canada. Ces messages sont disponibles pour les matelas sous forme d'étiquettes volantes (voir l'Annexe E, à la page 28 du présent document).





- Gardez les allumettes et les briquets dans un tiroir ou une armoire sécuritaire, hors de la portée des enfants.
- Vérifiez sous les lits et dans les garde-robes pour vous assurer de ne pas y trouver des allumettes ayant été utilisées, ce qui pourrait indiquer que vos enfants jouent avec le feu.
- Gardez les chandelles allumées éloignées des draps de lit, des rideaux, des vêtements de nuit et de tout autre article pouvant prendre en feu facilement.
- Ne fumez pas au lit.
- Gardez les draps de lit, les vêtements, les rideaux et tout autre article inflammable à un mètre au moins des chauffeuses portatives.
- N'entreposez pas de vieux matelas dans la maison ou dans le garage; ils représentent un risque d'incendie.
- Assurez-vous que tous les membres de votre famille connaissent au moins deux chemins d'évacuation à partir de leur chambre et qu'ils pratiquent souvent une sortie d'urgence.
- Installez et entretenez au moins un détecteur de fumée en bon état à chaque étage de la maison, de préférence à l'extérieur de chaque chambre à coucher. Remplacez la pile une fois par année.

- Enseignez aux enfants le procédé « s'arrêter, se laisser tomber et se rouler » si leurs vêtements prennent en feu.

Si, présentement, vous n'utilisez pas les étiquettes volantes du SPSC pour vos futons, il vous est fortement recommandé de le faire. Ces étiquettes donnent aux consommateurs d'importantes informations relatives à la sécurité et identifient votre entreprise comme un producteur de futon soucieux d'améliorer la sécurité incendie et de réduire le nombre d'incendies résidentiels. Pour acheter les étiquettes volantes ou pour plus de renseignements sur les activités du SPSC et les ressources sur l'industrie des produits liés au sommeil, veuillez consulter le *Sleep Products Safety Council* en Annexe D – Sources américaines d'information, à la page 27 du présent document.

# Exportations canadiennes vers les États-Unis

Les matelas futons fabriqués au Canada et expédiés aux États-Unis sont assujettis aux normes fédérales d'inflammabilité en matière de résistance à l'inflammation par une cigarette allumée, élaborées et appliquées par la *Consumer Product Safety Commission (CPSC)* des États-Unis. Au moment de la publication du présent document, la *CPSC* travaillait à l'élaboration d'une nouvelle norme fédérale sur la résistance des matelas à l'inflammation par une flamme nue. Les matelas futons expédiés notamment en Californie doivent également respecter les exigences prescrites dans le Bulletin technique 603 relatives à la résistance à l'inflammation par une flamme nue élaborées et appliquées par le *California Bureau of Home Furnishings and Thermal Insulation (BHFTI)*. Pour plus de renseignements, veuillez consulter l'Annexe D – Sources américaines d'information, à la page 27 du présent document.

Les critères d'essais fédéraux actuellement en vigueur au Canada sont similaires à ceux des États-Unis, mais les méthodes d'essai prescrites aux États-Unis sont toutefois plus complexes. Les normes des États-Unis établissent également des exigences en matière d'étiquetage et de tenue de dossiers.

Il est conseillé aux entreprises canadiennes qui exportent des produits vers les États-Unis de respecter les normes américaines et de soumettre leurs produits à des essais avant de les exporter.

Pour obtenir une liste non exhaustive des laboratoires qui offrent des services d'essai visant les matelas, veuillez consulter l'Annexe B – Laboratoires canadiens d'essais des matelas, à la page 24 du présent document.

# Rôles et responsabilités

Les rôles et responsabilités du gouvernement et de l'industrie en matière de sécurité des matelas futons se définissent comme suit (liste non limitative) :

## A) Santé Canada

- Élaborer la réglementation et la mettre en application.
- Sensibiliser et informer l'industrie et les consommateurs.
- Surveiller le marché, y compris effectuer des suivis des plaintes de l'industrie et des consommateurs, des rappels faits par l'industrie et la CPSC des États-Unis et des cas déferés par d'autres organismes ou administrations.
- Obtenir des échantillons pour faire des essais de conformité selon les exigences de la LPD relatives à l'inflammabilité des matelas.

En ce qui concerne les produits qui ne satisfont pas aux exigences de la LPD en matière d'inflammabilité applicables aux matelas :

- prendre des mesures d'exécution proportionnelles au risque que représentent ces produits pour les consommateurs, notamment :

- donner un avertissement oral ou écrit demandant que l'industrie effectue les correctifs nécessaires;
- négocier avec l'industrie pour qu'elle mette fin volontairement et à ses frais, à la commercialisation de ces produits par le retrait, l'élimination ou le rappel;
- procéder à la saisie des produits non conformes et/ou poursuivre l'industrie en vertu de la *LPD*;
- informer la *CPSC* des États-Unis lorsqu'un produit non conforme a été expédié aux États-Unis;
- émettre un avis au public ou une mise en garde (communiqué de presse et/ou bulletin d'information) si le risque que pose ce produit pour le public est jugé sérieux.

## **B) Fabricants de matelas futons**

- S'assurer que les produits respectent les exigences de la *LPD* en matière d'inflammabilité des matelas;
- Soumettre régulièrement les produits à des essais pour vérifier qu'ils respectent toujours les exigences de la *LPD* en matière d'inflammabilité des matelas;
- Collaborer pleinement au retrait, à l'élimination ou au rappel des produits jugés non conformes, vendus sur le marché.

## C) Importateurs de matelas futons

- S'assurer que les produits importés respectent les exigences de la *LPD* en matière d'inflammabilité des matelas.
- Avant d'importer les produits, obtenir la preuve de leur conformité aux exigences de la *LPD* en matière d'inflammabilité des matelas sous forme de résultats d'essai provenant d'un laboratoire réputé ou d'un certificat de conformité écrit et signé (**Remarque** : une étiquette de produit indiquant que celui-ci est conforme aux exigences de la *LPD* en matière d'inflammabilité des matelas n'est pas suffisante); si cette information n'est pas disponible, ne pas importer ce produit ou le soumettre à des essais.
- Collaborer pleinement au retrait, à l'élimination ou au rappel de vos produits jugés non conformes, vendus sur le marché.

## D) Détaillants et acheteurs

- N'offrir que des produits qui respectent les exigences de la *LPD* en matière d'inflammabilité des matelas.
- Avant d'acheter un produit, obtenir la preuve de sa conformité aux exigences de la *LPD* en matière d'inflammabilité des matelas. Cette preuve peut avoir la forme de résultats d'essais obtenus d'un laboratoire réputé ou d'un certificat de conformité écrit et signé (**Remarque** : une étiquette de produit indiquant que celui-ci est conforme aux exigences de la *LPD* en matière d'inflammabilité des matelas n'est pas suffisante); si cette information n'est pas disponible, ne pas acheter ce produit ou le soumettre à des essais.
- Si les produits sont achetés à l'extérieur du Canada, vérifier qu'ils respectent les exigences de la *LPD* en matière d'inflammabilité des matelas avant de les importer.
- Sur réception d'un avis de retrait, de l'élimination ou du rappel d'un produit non conforme, cesser immédiatement de le vendre et observer toute autre mesure corrective.

**LA SÉCURITÉ EST  
UNE RESPONSABILITÉ PARTAGÉE**



# ANNEXE A

## Liste des bureaux de la sécurité des produits de Santé Canada

### Colombie-Britannique et Yukon

|   |                          |
|---|--------------------------|
| Frog Hollow                                 | Tél. : (604) 666-5003    |
| Suite 210, 3625 Lougheed Highway            | Télec. : (604) 666-5988  |
| Vancouver (Colombie-Britannique)<br>V5M 2A6 | Bby_Prodsafe@hc-sc.gc.ca |

### Alberta et Territoires du Nord-Ouest

|                               |                          |
|-------------------------------|--------------------------|
| #1440 Immeuble Sun Life       | Tél. : (780) 495-2626    |
| a/s Canada Place, Bureau 730  | Télec. : (780) 495-2624  |
| 9700, avenue Jasper           | Edm_Prodsafe@hc-sc.gc.ca |
| Edmonton (Alberta)<br>T5J 4C3 |                          |

|  |                          |
|--|--------------------------|
| Immeuble Harry Hays                          | Tél. : (403) 292-4677    |
| 220-4 <sup>e</sup> Avenue Sud-est, Pièce 282 | Télec. : (403) 292-4644  |
| Calgary (Alberta)<br>T2G 4X3                 | Cal_Prodsafe@hc-sc.gc.ca |

## **Manitoba et Saskatchewan**

510, boulevard Lagimodière  
Winnipeg (Manitoba)  
R2J 3Y1

Tél. : (204) 983-5490  
Télec. : (204) 984-0461  
Mb\_Prodsafe@hc-sc.gc.ca

Édifice Fédéral  
101-22<sup>nd</sup> Street Est, Pièce 412  
Saskatoon (Saskatchewan)  
S7K 0E1

Tél. : (306) 975-4502  
Télec. : (306) 975-6040  
Sk\_Prodsafe@hc-sc.gc.ca

## **Ontario et Nunavut**

2301, avenue Midland  
Toronto (Ontario)  
M1P 4R7

Tél. : (416) 973-4705  
Télec. : (416) 973-1746  
Tor\_Prodsafe@hc-sc.gc.ca

55, rue Bay Nord  
9<sup>e</sup> étage  
Hamilton (Ontario)  
L8R 3P7

Tél. : (905) 572-2845  
Télec. : (905) 572-4581  
Tor\_Prodsafe@hc-sc.gc.ca

## **Québec**

1001, rue St-Laurent Ouest  
Longueuil (Québec)  
J4K 1C7

Tél. : (450) 646-1353  
Télec. : (450) 928-4066  
Quebec\_Prod@hc-sc.gc.ca

901, Cap Diamant, Local 266-1  
Québec (Québec)  
G1K 4K1

Tél. : (418) 648-4327  
Télec. : (418) 649-6536  
Quebec\_Prod@hc-sc.gc.ca

## **Atlantique**

1505, rue Barrington  
Bureau 1625  
Halifax (Nouvelle-Écosse)  
B3J 3Y6

Tél. : (902) 426-8300  
Télec. : (902) 426-6676  
Atlantic\_ProdSafe@hc-sc.gc.ca

10, rue Highfield  
1<sup>er</sup> étage  
Moncton (Nouveau-Brunswick)  
E1C 9V5

Tél. : (506) 851-6638  
Télec. : (506) 851-3197  
Atlantic\_ProdSafe@hc-sc.gc.ca

Immeuble John Cabot  
3<sup>e</sup> étage  
10 Barbers Hill  
St. John's (Terre-Neuve)  
A1C 6M1

Tél. : (709) 772-4050  
Télec. : (709) 772-5945  
Atlantic\_ProdSafe@hc-sc.gc.ca

## **Bureau national**

Bureau de la sécurité des produits  
de consommation  
Édifice MacDonald, 4<sup>e</sup> étage  
123, rue Slater  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0K9

Tél. : (613) 954-0104  
Télec. : (613) 952-1994  
cps-spc@hc-sc.gc.ca

# ANNEXE B

## Laboratoires canadiens d'essais des matelas

NOTA : Les laboratoires mentionnés ci-après n'ont pas tous reçu la certification ou l'homologation de Santé Canada et la présente liste n'est pas nécessairement une liste exhaustive de tous les laboratoires canadiens qui fournissent des services d'essais de matelas.

### Alberta et Territoires du Nord-Ouest

|                                  |                          |
|----------------------------------|--------------------------|
| Textile Analysis Service         | Tél. : (780) 492-3832    |
| Faculté d'écologie humaine       | Télec. : (780) 492-4111  |
| Édifice Human Ecology, pièce B33 | lelia.lawson@ualberta.ca |
| Université de l'Alberta          |                          |
| Edmonton (Alberta)               |                          |
| T6G 2N1                          |                          |

### Manitoba et Saskatchewan

|   |                         |
|---|-------------------------|
| Textile Testing Service                 | Tél. : (204) 474-8509   |
| Département du vêtement et des textiles | Télec. : (204) 474-7593 |
| Faculté d'écologie humaine              | manness@Ms.UManitoba.CA |
| Édifice Duff Roblin, pièce H501         |                         |
| Université du Manitoba                  |                         |
| 190, rue Dysart                         |                         |
| Winnipeg (Manitoba)                     |                         |
| R3T 2N2                                 |                         |

## **Ontario et Nunavut**

Bodycote Technology Centre  
2395, promenade Speakman  
Mississauga (Ontario)  
L5K 1B3

Tél. : 1-866-Bodycote  
sales@bodycote.ca

**pour connaître l'adresse  
d'autres bureaux au Canada,  
visitez le site Web suivant :  
www.na.bodycote-mt.com**

SGS Canada Inc.  
6275, promenade Northam, unité 2  
Mississauga (Ontario) L4V 1Y8

Tél. : (905) 676-9595  
Télec. : (905) 676-9362  
info@sgsna.com

## **Québec**

Bodycote Materials Testing Canada Inc.  
121, boulevard Hymus  
Pointe-Claire (Québec)  
H9R 1E6

Tél. : (514) 697-3273  
Télec. : (514) 697-2090  
sales@bodycote.ca

## **Laboratoire national**

Laboratoire de la sécurité des produits  
Santé Canada  
1800, chemin Walkley  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0L2

Tél. : (613) 952-0853  
Télec. : (613) 954-8515  
PSL-LSP@hc-sc.gc.ca

# ANNEXE C

## Sources canadiennes d'information

**NOTA :** Pour obtenir de plus amples renseignements sur les futons, veuillez communiquer avec le Bureau de la sécurité des produits de Santé Canada (voir l'Annexe A – Liste des bureaux de la sécurité des produits de Santé Canada, à la page 21 du présent document) ou visitez les sites Web suivants :

- Programme de la sécurité des produits (PSP)  
[www.hc-sc.gc.ca/psp](http://www.hc-sc.gc.ca/psp)
- *Loi sur les produits dangereux* et *Règlement sur les produits dangereux (matelas)*  
<http://lois.justice.gc.ca/fr/H-3/index.html>
- Santé Canada, 2000. Méthode d'essai d'évaluation de la résistance des matelas à la combustion – Essai de brûlure de cigarette – Méthode F-06.  
<http://www.hc-sc.gc.ca/hecs-sesc/spc/methodes.htm>
- Industrie Canada, 2000. Guide de la *Loi sur l'étiquetage des textiles* et du *Règlement sur l'étiquetage et l'annonce des textiles*  
<http://competition.ic.gc.ca/epic/internet/incb-bc.nsf/fr/cp01144f.html>

# ANNEXE D

## Sources américaines d'information

- Consumer Product Safety Commission (CPSC)  
<http://www.cpsc.gov>
- CPSC 16 CFR Part 1632 – *Standard for the Flammability of Mattresses and Mattress Pads* (FF 4-72, amended)  
[http://www.access.gpo.gov/nara/cfr/waisidx\\_04/16cfr1632\\_04.html](http://www.access.gpo.gov/nara/cfr/waisidx_04/16cfr1632_04.html)
- California Bureau of Home Furnishings and Thermal Insulation (BHFTI)  
<http://www.bhfti.ca.gov>
- Technical Bulletin 603  
<http://www.bhfti.ca.gov/ab603.htm>
- Sleep Products Safety Council (SPSC)  
<http://www.safesleep.org>
- Futon Association International (FAI)  
<http://www.futon.org>
- National Cotton Batting Institute (NCBI)  
<http://www.natbat.com>

# ANNEXE E

## Étiquette volante de sécurité du *Sleep Products Safety Council (SPSC)* pour le Canada

(Voir les pages suivantes.)



### The Hazardous Products (Mattresses)

Regulations require that all mattresses resist smouldering cigarette ignition. The manufacturer certifies compliance with that regulation, which substantially reduces the risk of a cigarette ignited fire, but does not make your mattress fireproof.

Fires can occur if the mattress, foundation or bedding comes into contact with an open flame, such as a match, lighter or candle. When ignited, some mattress filling materials can burn rapidly and emit hazardous gases.

Le Règlement sur les produits dangereux (matelas) stipule que tous les matelas doivent résister à l'inflammation par des cigarettes couvantes. Le fabricant certifie qu'il se conforme à cette norme. Ceci réduit, dans une large mesure, le risque d'incendie causé par des cigarettes, mais ne rend pas votre matelas ignifuge.

Les incendies peuvent se produire si le matelas, la fondation ou les draps entrent en contact avec une flamme nue comme dans le cas d'une allumette, d'un briquet ou d'une chandelle. Si elles s'enflamment, certaines rembourrures de matelas pourront brûler rapidement et émettre des gaz dangereux.

These safety messages are brought to you by the Canadian mattress manufacturers and importers who support the SPSC, in cooperation with

•Health Canada

•Fire Prevention Canada

Health Canada and Fire Prevention Canada encourage the safety messages on this product.

Nevertheless, **Health Canada does not approve or recommend this product and does not certify that this product meets the requirements of the Hazardous Products (Mattresses) Regulations.**

The SPSC is a non-profit organization (supported in part by the manufacturer of this mattress) devoted to creating safer and healthier sleep environments.

Ces messages de sécurité vous sont présentés par les fabricants et les importateurs canadiens de matelas qui fournissent leur soutien au SPSC en collaboration avec :

•Santé Canada

•Prévention des incendies du Canada

Santé Canada et Prévention des incendies du Canada encouragent les messages de sécurité sur ce produit. Cependant, **Santé Canada n'approuve ni ne recommande ce produit, ni ne certifie qu'il est fabriqué conformément aux exigences du Règlement sur les produits dangereux (matelas).**

Le SPSC est un organisme à but non lucratif (recevant le soutien en partie des fabricants de ce matelas) dédié à créer un environnement plus sécuritaire et plus sain pour dormir.

[www.SafeSleep.org](http://www.SafeSleep.org)



## TO PROTECT YOUR HOME AND FAMILY

IMPORTANT SAFETY MESSAGES FROM THE SLEEP PRODUCTS SAFETY COUNCIL



## POUR PROTÉGER VOTRE MAISON ET VOTRE FAMILLE

VOICI DES MESSAGES DE SÉCURITÉ IMPORTANTS OFFERTS PAR LE SLEEP PRODUCTS SAFETY COUNCIL

### To Protect Your Family From Fire...

- Keep matches and lighters in a secured drawer or cabinet, out of reach of children.
- Check under beds and in closets for burnt matches; evidence your child may be playing with fire.
- Keep lit candles away from bedding, curtains, sleepwear and anything else that can ignite easily.
- Don't smoke in bed.
- Keep bedding, clothes, curtains and other flammable items at least 1 metre away from portable heaters.
- Do not store old mattresses in the home or garage; they are a fire hazard.

- Make sure everyone in your family knows at least two escape routes from their bedrooms, and practice these often.
- Install and maintain at least one working smoke alarm on each level of your home, preferably outside of each bedroom. Change battery once a year.
- Teach children to "stop, drop and roll" if their clothing catches fire.

### To Help Your Children Sleep Safe...

- Remove and discard plastic wrapping; a child can become entangled and suffocate.
- Never allow a child under 6 years on an upper bunk.

- Always use a crib sheet that fits securely on mattress and wraps around corners.
- Position your infant on his or her back during sleep, as recommended by the Canadian Paediatric Society.
- Place infants in cribs meeting current safety requirements; use a mattress that fits tightly.
- Never leave an infant on an adult-size mattress; infants can suffocate if trapped between the mattress and the wall, bed frame, footboard or headboard.
- Never sleep in the same bed as an infant; infants can suffocate if an adult rolls over on them.

**Warning: Children playing with matches, lighters and candles is a leading cause of home fires.**

### Pour protéger votre famille contre les incendies...

- Gardez les allumettes et les briquets dans un tiroir ou une armoire sécuritaire, hors de la portée des enfants.
- Vérifiez sous les lits et dans les garde-robes pour vous assurer de ne pas y trouver des allumettes ayant été utilisées, ce qui pourrait indiquer que vos enfants jouent avec le feu.
- Gardez les chandelles allumées éloignées des draps de lit, des rideaux, des vêtements de nuit et de tout autre article pouvant prendre en feu facilement.
- Ne fumez pas au lit.
- Gardez les draps de lit, les vêtements, les rideaux et tout autre article inflammable à un mètre au moins des chauffeuses portatives.

- N'entreposez pas de vieux matelas dans la maison ou dans le garage; ils représentent un risque d'incendie.
- Assurez-vous que tous les membres de votre famille connaissent au moins deux chemins d'évacuation à partir de leur chambre et qu'ils pratiquent souvent une sortie d'urgence.
- Installez et entretenez au moins un détecteur de fumée en bon état à chaque étage de la maison, de préférence à l'extérieur de chaque chambre à coucher. Remplacez la pile une fois par année.
- Enseignez aux enfants le procédé « s'arrêter, se laisser tomber et se rouler » si leurs vêtements prennent en feu.

### Pour aider vos enfants à dormir en sécurité...

- Enlever et jeter les emballages en plastique; un enfant pourrait l'enrouler autour de lui et s'étouffer.

- Ne permettez jamais à un enfant de moins de 6 ans d'aller sur le lit supérieur d'un lit superposé.
- Utilisez toujours des draps de lit de bébé qui s'ajustent fermement sur le matelas et s'enveloppent autour des coins.
- Placez votre bébé sur le dos pendant son sommeil tel que le recommande la Société canadienne de pédiatrie.
- Utilisez un lit de bébé conforme aux normes de sécurité courantes; utilisez un matelas qui est de dimensions adéquates pour le lit.
- Ne laissez jamais un bébé sur un matelas pour adulte; un bébé pourrait s'étouffer s'il se trouve pris entre le matelas et le mur, le cadre, le pied ou la tête du lit.
- Ne dormez jamais dans le même lit qu'un bébé; un bébé pourrait s'étouffer si un adulte roule sur lui.

**Avvertissement : Les enfants qui jouent avec des allumettes, des briquets et des chandelles sont une cause importante d'incendies à domicile**